



**DECISION D'ATTRIBUTION N° 008 /2025/DA/M/C-BYO/SG/STADU DU 25 MARS 2025**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N°004/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2025 DU 14 FEVRIER 2025, POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS D'EQUIPEMENT EN MATERIEL DIDACTIQUE DE LA VITRINE ARTISANALE DE BANYO, (LOT 3), COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.**

Le Maire de la Commune de Banyo,  
(Autorité Contractante)

- Vu La constitution ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;  
 Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu L'arrêté N°000019/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **GARBA SOULE** aux fonctions de Maire de la Commune de Banyo ;  
 Vu L'arrêté N°00000204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement.  
 Vu La circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;  
 Vu La lettre circulaire N° 00000792 /LC/MINFI DU 24 Janvier 2025 relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des collectivités territoriales décentralisées pour l'Exercice 2025 ;

**Considérant :** L'Avis de consultation N°004/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2025 du 14 Février 2025, pour la livraison de l'équipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo, Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

**Considérant :** La proposition d'attribution par lettre N°008/2025/L/C-BYO/CIPMP du 20 Mars 2025 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Banyo, pour la livraison de l'équipement en matériel didactique de la vitrine artisanale de Banyo, Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua.

### D e c i d e :

**Article 1er :** Le Marché, objet de l'avis de consultation susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise ci-dessous :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA)		Délai d'exécution	Observations
			Lu lors du dépouillement	Corrigé		
MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO	BANYO	ETS MBC Tél. : 675 99 9977 678 78 76 79	26 801 676	26 801 676	Trois (03) Mois	Attributaire

**Article 2.-**La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET M'BANYO
- DDMAP/M'BYO
- DDMINEPAT/ M'BYO
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- SOPECAM/NGDERE (pour publication)
- CIPMP/M'BYO
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO

COMMUNE DE BANYO

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

ADAMAWA REGION

MAYO-BANYO DIVISION

BANYO COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE FOR URBAN  
MANAGEMENT AND DEVELOPMENT

COMMUNIQUE N° 008 /2025/C/M /C-BYO/SG/STADU DU 25 MARS 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°004/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2025 DU 14 FEVRIER 2025, POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS D'EQUIPEMENT EN MATERIEL DIDACTIQUE DE LA VITRINE ARTISANALE DE BANYO, (LOT 3), COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO, AUTORITE CONTRACTANTE.

Porte à la connaissance du public que, par décision N°008/2025/DA/M /C-BYO/SG/STADU du 25 Mars 2025, l'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire du marché relatif à la consultation susmentionnée pour les montants et les délais suivants :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA)		Délai d'exécution	Observations
			Lu lors du dépouillement	Corrigé		
MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO	BANYO	ETS MBC Tél. : 675 99 9977 678 78 76 79	26 801 676	26 801 676	Trois (03) Mois	Attributaire

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Banyo dans un délai de sept (07) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription au projet du marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

Ampliations:

- PREFET M\*BANYO
- DDMAP/M\*BYO
- DDMINEPAT/M\*BYO
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPMP/M\*BYO
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER

Banyo, le 25 MARS 2025

Le Maire,

*Hadj Samba Soudé*

